Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260924-2026_SEPT_24_05-DE

Sainte-Maure de Touraine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(N° DEL-2026-SEPT-24/N°05)

¤ ¤ ¤

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre, à 20 heures et 00 minute,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Annaïck RICHARD, Maire.

Date de la convocation
18 septembre 2026

Date de l'affichage
18 septembre 2026

Etaient présents : Mme RICHARD, M. L'HERMINE, Mme NONET, M. PAGEARD, Mme BERNADET, M. PRIVARD, Mme MARIN, M. ISOARD, M. PASQUIER, Mme DEPLAIX, Mme NABINEAU, Mme GENDRE-VILLERET, M. ODET, M. HARDION, Mme MARIAU, Mme CHEVALIER, M. BEZAULT, Mme AUBINEAU, Mme DURAND, Mme JUAN, M. RICO, M. BOULOIZEAU.

Etaient excusés : M. BRAULT (pouvoir à Mme AUBINEAU), M. Le NORMAND de FLAGHAC, M. CHAMPIGNY (pouvoir à M. RICO), Mme VACHEDOR (pouvoir à M. BOULOIZEAU), Mme BOISQUILLON.

Etaient absents : /

Mme Murielle CHEVALIER et M. Romain RICO sont désignés comme secrétaires de séance.

OBJET :

Tableau des effectifs

¤ ¤ ¤

Nombre de Conseillers en exercice27

Nombre de présents22

Nombre de votants25

Vu le Code général de la fonction publique,
Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des effectifs de la collectivité,
Vu la note de synthèse présentée,
Considérant l'avis de la commission « Administration générale » du 15 septembre 2026,

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés :

1) **DÉCIDE** de fixer le tableau des effectifs de la commune conformément au document annexé à la présente délibération.

2) **DÉCIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

POUR EXTRAIT CONFORME : **Mairie de SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE,**
Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-six

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte qui a été transmis en Sous-Préfecture de CHINON et publié sur le Site Internet de la commune le 06 OCT. 2026

À Ste-Maure-de-Touraine, le 06 OCT. 2026

La Maire,

MAIRIE DE Ste-MAURE-DE-TOURAINE (I. & L.)

Annaïck RICHARD

La Maire,

MAIRIE DE Ste-MAURE-DE-TOURAINE R.F. (I. & L.)

Annaïck RICHARD

Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 037-213702269-20260924-2026_SEPT_24_05-DE